Mise en ligne le : 20/11/2026

Commune de Belleray
Grand Verdun
Communauté d'Agglomération

Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun
Canton de Verdun 2

DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	**9**	**9**

Date de convocation
05 novembre 2026

Mise en ligne
20 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize novembre à dix huit heures trente six minutes, le Conseil municipal de Belleray, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Régis BROCARD, Maire de Belleray.

Présents : **Léa BOSCHIERO, Régis BROCARD, Zeliha COLLET, Denis COMMANDOUX, Roger GONTHIER, Florian LAMBRIX, Renaud LE MOUËLLIC, Sabine ROSATI, Marion VAUDOIS**

Absents : **Emmanuel LOMBARD, Laurence MERCIER**

Représentés : **-**

Madame Zeliha COLLET a été nommée secrétaire.

Objet : Herbages
N° de délibération : 2026.11.06

L'indice de fermage 2026 est 127,04.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de renouveler la vente d'herbe sur les parcelles de terrain appartenant à la commune en accord avec les locataires actuels, au tarif de 124,83 € l'hectare soit :

• à la ferme du Val Mosan, appartenant à M. Marcel GALET : parcelle ZC 10, située au lieu-dit le Breuil, d'une surface de 86 a 10 ca, au tarif de 124,83 € l'hectare, soit 107,48 €;

• au GAEC du PRE LE BEC : parcelle ZC 13, située au lieu-dit le Breuil, d'une surface de 75 a 70 ca, au tarif de 124,83 € l'hectare soit 94,50 € ; parcelle ZC 11, située au lieu-dit le Breuil, d'une surface de 21 a 30 ca, au tarif de 124,83 € l'hectare soit 26,59 €;

• à Monsieur Fabrice BLANDIN : parcelle AD 22, située au lieu-dit Pré de l'entrée, d'une surface de 18 a 60 ca, au tarif de 124,83 € l'hectare soit 23,22 €; parcelle AD 156, située au lieu-dit Le Pâtureau, d'une surface de 98 a 74 ca, au tarif de 124,83 € l'hectare soit 123,26 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire, Régis BROCARD

Recours, informations des usagers : Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Ces fiches vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais de recours etc... Elles vous seront adressées sur simple demande, par lettre ou téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy C.O N°28 5 place d la Carrière 54036 NANCY Tél 03.83.35.40.98